

DIMANCHE 23 JUIN 2024

VIDE-GRENIER

QUIMPERLÉ

PARKING COUVERT LECLERC

Placement par ordre d'arrivée et café/gâteau offerts aux exposants

Buette et Restauration sur place

Visiteurs : Entrée 1 € (+ 12 ans)
Exposants : 6€ l'emplacement
Installation à partir de 6h30

Renseignements et inscriptions

ttquimperle@yahoo.fr

06.98.32.54.91

Organisé par le Club de Tennis de table
de Quimperlé



DIMANCHE 23 JUIN 2024

VIDE-GRENIER

QUIMPERLÉ

PARKING COUVERT LECLERC

Placement par ordre d'arrivée et café/gâteau offerts aux exposants

Buette et Restauration sur place

Visiteurs : Entrée 1 € (+ 12 ans)
Exposants : 6€ l'emplacement
Installation à partir de 6h30

Renseignements et inscriptions

ttquimperle@yahoo.fr

06.98.32.54.91

Organisé par le Club de Tennis de table
de Quimperlé



EXTRAIT DU REGLEMENT

- Cette manifestation s'adresse au professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations
- Les enseignes à caractères politiques, syndicales, religieux sont interdites sur les emplacements.
- La vente d'animaux vivants et de produits alimentaires n'est pas autorisée.
- Les objets et collections déballées appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vols, ou autres préjudices. Aucun remboursement de l'association ne sera fait.
- Les placements se feront au fur et à mesure des réservations validées et des règlements reçus.
- Les exposants seront reçus à partir de 6h30 et s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 17h. Les emplacements non occupés à 8h30 seront déclarés vacants, cédés aux autres exposants et non remboursés.
- L'ouverture du Troc et Puces au public est prévue de 9H à 17H.
- Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CP..... VILLE.....

TELEPHONE..... MAIL.....

PARTICULIER (pièce d'identité à présenter à votre arrivée)

Carte Nationale d'identité ou Permis de Conduire N°.....

Délivré le à.....

Date de naissance..... Lieu de naissance.....

PROFESSIONNEL (carte professionnelle à présenter à votre arrivée)

N° registre du commerce..... N° Urssaf.....

Délivré le à.....

Nature de la vente.....

Nombre d'emplacement(s) réservé(s)..... X 6 euros : Coût total =

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription complété ainsi que le paiement de votre réservation par chèque (à l'ordre de « TTK ») à l'adresse suivante :

Monsieur INREP Gilbert, 7 rue de la Fontaine Saint Pierre 29300 MELLAC

La réservation sera définitive dès réception du **dossier complet avec son règlement.**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et déclare l'accepter sans réserve.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....

Né(e) le..... à.....

Domicilié(e) (adresse complète).....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal) et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (Art 310-2 du Code du Commerce). L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

Une réservation par personne obligatoire : toute personne désirant vendre doit avoir un bulletin à son nom, conformément à la réglementation préfectorale concernant les Trocs et Puces.

Fait à..... Le Signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT

- Cette manifestation s'adresse au professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations
- Les enseignes à caractères politiques, syndicales, religieux sont interdites sur les emplacements.
- La vente d'animaux vivants et de produits alimentaires n'est pas autorisée.
- Les objets et collections déballées appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, vols, ou autres préjudices. Aucun remboursement de l'association ne sera fait.
- Les placements se feront au fur et à mesure des réservations validées et des règlements reçus.
- Les exposants seront reçus à partir de 6h30 et s'engagent à ne pas remballer leur étal avant 17h. Les emplacements non occupés à 8h30 seront déclarés vacants, cédés aux autres exposants et non remboursés.
- L'ouverture du Troc et Puces au public est prévue de 9H à 17H.
- Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CP..... VILLE.....

TELEPHONE..... MAIL.....

PARTICULIER (pièce d'identité à présenter à votre arrivée)

Carte Nationale d'identité ou Permis de Conduire N°.....

Délivré le à.....

Date de naissance..... Lieu de naissance.....

PROFESSIONNEL (carte professionnelle à présenter à votre arrivée)

N° registre du commerce..... N° Urssaf.....

Délivré le à.....

Nature de la vente.....

Nombre d'emplacement(s) réservé(s)..... X 6 euros : Coût total =

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription complété ainsi que le paiement de votre réservation par chèque (à l'ordre de « TTK ») à l'adresse suivante :

Monsieur INREP Gilbert, 7 rue de la Fontaine Saint Pierre 29300 MELLAC

La réservation sera définitive dès réception du **dossier complet avec son règlement.**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et déclare l'accepter sans réserve.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....

Né(e) le..... à.....

Domicilié(e) (adresse complète).....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile (Art R321-9 du Code Pénal) et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (Art 310-2 du Code du Commerce). L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur dans son intégralité.

Une réservation par personne obligatoire : toute personne désirant vendre doit avoir un bulletin à son nom, conformément à la réglementation préfectorale concernant les Trocs et Puces.

Fait à..... Le Signature :